

Communiqué de Minurne-Résistance

écrit par Christine Tasin | 9 décembre 2014



Le mercredi 3 décembre 2014, le blog d'opposition et de réinformation MINURNE-RÉSISTANCE a été fermé.

À huit heures, un lieutenant de police a fait irruption chez le prestataire et exigé la fermeture immédiate de l'accès à MINURNE-RÉSISTANCE.

Pas d'avertissement préalable par courrier, mail ou téléphone.

Aucune référence à un texte pénal ou civil, aucune notification de décision de Justice, aucune mention de procédure judiciaire.

—

À ce jour, 8 décembre 2014, aucun motif valable n'a été communiqué justifiant cette censure.

Cette décision arbitraire rappelle les heures les plus noires de notre histoire : sous l'Occupation, l'Ordonnance du 10 janvier 1943 stipulait qu'était « *défendue toute publication nuisant au prestige du Reich, préjudiciable à l'ordre et au calme* ». Comme sous Vichy, ce

sont en France, aujourd'hui, les subventions de l'État qui équilibrent les comptes d'exploitation de nombreux journaux et organes de presse, lesquels, en contrepartie, s'abstiennent de toute critique virulente. Va-t-il falloir que les journalistes fournissent des preuves de leur soumission à l'idéologie dominante, se conformant aux diktats du « politiquement correct » et de la bienpensance pour pouvoir s'exprimer ? Comme il fallait prouver dès 1940 son absence de sang juif ?

VA-T-IL FALLOIR QUE LA PRESSE D'OPPOSITION CHOISISSE ENTRE LA COLLABORATION ET LA CLANDESTINITÉ ?

Nous travaillons avec nos avocats pour obtenir la réouverture du site dans les plus brefs délais et, dans l'attente, MINURNE-RÉSISTANCE appelle tous les patriotes à le soutenir par tous les moyens et notamment en appelant le [Ministère de la Justice](#) afin d'obtenir la réouverture immédiate du site et le respect des droits fondamentaux d'expression et d'opinion.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

Pour mémoire, voici un extrait de la Charte de MINURNE-RÉSISTANCE.

MINURNE-RÉSISTANCE est un site indépendant de tout parti politique, de toute religion, de toute idéologie, de toute obédience et de tout groupe de pression.

Il défend les valeurs humanistes, démocratiques, républicaines et laïques, dans l'esprit des institutions, de l'histoire et des traditions de la France.

Il a pour vocation d'apporter un éclairage original sur les informations politiques, économiques, sociales et sociétales, dans un esprit libre et objectif, sans tabou, autocensure, ni contrainte du politiquement correct.

Ce site est placé sous la protection de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, de l'article 10 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de l'article 10 de la Convention de Berne.

